



RETOUR SUR LA MATINÉE TECHNIQUE DU 13 JUIN 2019

Poursuite des travaux des SSTI sur l'offre de services

Après une première présentation à l'occasion de l'Assemblée générale de Présanse en avril dernier, la restitution des travaux de la profession sur l'offre d'accompagnement des entreprises s'est poursuivie lors de la journée d'étude de juin 2019. Démarche, méthode, calendrier : retour sur l'avancement des travaux et les enjeux des mois à venir.

Dans le contexte de la réforme du système de Santé au travail souhaitée et préparée par le Gouvernement, les SSTI sont force de propositions. Ils travaillent de manière à introduire dans la réflexion générale la dimension opérationnelle nécessaire à la réussite effective des transformations envisagées.

En 2018, la finalisation du document intitulé « **10 engagements pour la Santé au Travail** » avait permis à l'ensemble des SSTI de porter des messages convergents, de donner des chiffres sur l'activité (qui font défaut dans les différents rapports remis au Gouvernement), de présenter cette activité sous forme d'engagements de services, et de proposer des leviers d'efficacité à mettre en œuvre.

Sur cette base, la profession a, depuis, entrepris un travail de fond sur l'offre d'accompagnement de ses entreprises adhérentes, essentiel pour construire, crédibiliser et donner du sens à ses propositions. Qu'est-ce que les entreprises et les salariés bénéficiaires sont en droit d'attendre d'un SSTI en 2019 ? Ce travail précis est également de nature à aider les décisions à venir sur le périmètre d'action des SSTI, afin qu'il corresponde à des besoins identifiés et des moyens disponibles.

Démarche

Ce travail a été orienté par 3 grands principes directeurs :

- ▶ Adopter une approche « client », au sens de bénéficiaire du service.
- ▶ Mettre en place au sein du réseau des SSTI un socle commun d'offres applicable, à terme, à l'ensemble du territoire.
- ▶ Mieux mettre en valeur la richesse de l'offre de services à travers un vocabulaire commun et accessible du grand public.

Structurer l'offre selon les besoins des entreprises et des salariés

Partant des 4 missions légales actuelles des SSTI et de leur articulation faisant l'apport spécifique des Services (conjuguant le diagnostic des postes et situations de travail à celui de l'état de santé du travailleur), une structuration de l'offre pourra être soumise aux parties prenantes. Des arbitrages pourront intervenir sur des bases concrètes et au regard des ressources disponibles.

Trois sphères d'intervention sont identifiées : « éviter l'altération de l'état du travailleur du fait de son travail » (agir sur les facteurs de risques), agir pour le maintien dans l'emploi, ce qui se traduit par une adaptation du poste à l'état de santé quand bien même cet état de santé ne serait pas, ou pas uniquement, le fait du travail (maladie chronique, âge...), et enfin « agir pour la Santé globale » avec la question indispensable pour cadrer ce sujet : « jusqu'où aller dans ce champ ? »



Ressources :

- ▶ www.presanse.fr : Espace adhérents ▶ Actualités ▶ Travail sur l'offre : support de travail éditabile disponible

Sur cette base, la structuration proposée se fait par entrée selon des besoins de l'entreprise ou du salarié. À titre d'illustration :

Les besoins des entreprises

1

Être accompagné dans l'évaluation des risques propres à mon entreprise

2

Veiller à l'adéquation entre les conditions de travail et l'état de santé de mes salariés

3

Bénéficier d'informations et d'expertises sur la santé au travail dans mon entreprise

4

Mettre en œuvre des solutions quand un salarié a un problème de santé

5

Être conforme avec les exigences du Code du travail en matière de Santé/Sécurité au travail

À ces 5 grands thèmes sont ensuite associés les différents services existants (propositions d'aménagement de poste, conseils dès la conception des lieux de travail, suivi de l'état de santé des salariés, formation de relais en entreprise...), combinés entre eux selon le besoin de l'entreprise. Par exemple, le besoin n° 1, « être accompagné dans l'évaluation des risques propres à mon entreprise » se voit proposer la combinaison de services suivante :

- ▶ Identification des situations de travail et analyse des risques.
- ▶ Métrologie de certaines expositions.
- ▶ Accompagnement à la rédaction et à la mise en œuvre du DUERP.
- ▶ Accès au dossier général santé travail de mon entreprise.

Chacun de ces services est ensuite décliné avec la description précise du travail du SSTI en direction de l'entreprise. Un travail similaire est effectué, cette fois partant des besoins des salariés.

À noter que l'ensemble des services et des « combinaisons » par besoin sont disponibles sur les supports de communication, éditables comme imprimables, disponibles dans l'espace adhérents du site.

Enjeux pour les mois à venir

La description des actions communément conduites par les SSTI auprès des employeurs et des salariés a donc été réalisée et peut aujourd'hui être présentée de manière homogène.

Désormais, derrière chaque élément de l'offre, il convient de préciser les objectifs, les indicateurs et les livrables qui y sont attachés. C'est à cette condition que l'action des SSTI pourra être décrite de manière concrète, lisible, et pourra être évaluée.

Ces éléments constitueront un cahier des charges auquel devrait, à terme, répondre tout SSTI pour bénéficier d'une autorisation de fonctionner. Et les entreprises adhérentes disposeront d'éléments factuels pour situer ce qu'elles sont en droit d'attendre par leur adhésion.

Les certifications de l'organisation et du service rendu pourront ainsi être mises en place, avec pour effet de renforcer la qualité et l'effectivité de l'accompagnement proposé aux employeurs et aux salariés.

Ce levier concret de progrès constitue une alternative crédible à des restructurations administratives d'ampleur dont les effets sont incertains.

Les trois grands principes directeurs à retenir :

- **Adopter une approche « client », au sens de bénéficiaire du service.**
- **Mettre en place au sein du réseau des SSTI un socle commun d'offres applicable, à terme, à l'ensemble du territoire.**
- **Mieux mettre en valeur la richesse de l'offre de services à travers un vocabulaire commun et accessible du grand public.**

Ce travail sur l'offre permettra, en outre, d'aborder ensuite les sujets des ressources humaines, du financement ou des systèmes d'information à partir de bases précises.

Validé par le Conseil d'Administration de Présanse, le calendrier de travail sur l'offre commune prévoit l'implication de toutes les régions d'ici à la fin de l'année 2019.

Le 26 juin, les Présidents des associations régionales de SSTI, réunis autour de Serge Lesimple, ont confirmé cette orientation politique et considéré les moyens à mobiliser localement pour réussir ce travail collectif.

À la mi-juillet, une Commission Offre et Innovation (COI) sera constituée avec la participation d'un directeur de SSTI par région. Elle aura notamment vocation à proposer des synthèses sur le contenu de l'offre travaillé en régions et à analyser les innovations internes et externes qui pourraient se déployer utilement en sein des SSTI au bénéfice des employeurs et des salariés.

Un webinar a été animé ce 27 juin pour présenter notamment à des relais régionaux la démarche, les différentes tâches à mener ainsi que les livrables attendus.

Fin août débutera la phase de travail en régions organisée en ateliers, qui permettra de réfléchir aux objectifs et indicateurs des principales composantes de l'offre.

Suivront des groupes de travail interrégionaux pluridisciplinaires (d'octobre à décembre) pour poursuivre le travail sur tous les éléments de l'offre, et réfléchir aux livrables, et aux process à partir des données d'entrée et de sortie identifiées. La COI sera donc en charge de la synthèse des travaux et d'une proposition de cahier des charges de l'offre – propre à être testée auprès de focus groupes de bénéficiaires et auprès des acteurs décisionnaires de la réforme annoncée.

Les SSTI seront informés sur l'organisation et l'avancement des différentes phases au fur et à mesure. Tous les détails sur la méthodologie et la démarche ainsi que le calendrier détaillé sont à retrouver pour nos adhérents sur Presanse.fr ■



Plus d'infos sur le site
www.presanse.fr